

Enfin, les chefs de la sécurité devraient être chargés officiellement d'aider les petites missions de leur région à exécuter leurs fonctions liées à la sécurité, dans les cas où le risque pour la sécurité est élevé. Il s'agirait, par exemple, de modifier les combinaisons une fois l'an, d'évaluer les agences de sécurité locales, de veiller à ce que les logements du personnel respectent les normes de sécurité et de mener des enquêtes de suivi de la vérification de la fiabilité approfondie. Compte tenu de l'expansion du rôle des gardes de sécurité militaires, les missions centrales pourraient avoir besoin de crédits supplémentaires pour couvrir leurs frais de déplacement.

COMMUNICATIONS

On n'envisage pas pour l'instant d'adopter le système SIGNET intégralement dans quelques petites missions comptant de 10 à 20 utilisateurs, car le coût par utilisateur qu'entraînerait ce service est jugé trop élevé. Des versions réduites faisant appel à d'autres technologies sont actuellement à l'étude. Aucun plan détaillé n'a été élaboré jusqu'à maintenant en ce qui touche les missions comptant moins de 10 utilisateurs; à l'heure actuelle, les fonds consacrés à SIGNET servent à fournir un seul PC en direct (ainsi qu'un ordinateur en réserve) permettant l'accès à ce système par réseau commuté.

Comme il est important que les missions comptant moins de 10 utilisateurs soient dotées des outils nécessaires pour réduire leur charge de travail, MSD doit établir un plan faisant état de solutions de rechange qui doivent être examinées minutieusement en collaboration avec les conseillers d'administration régionaux des secteurs géographiques qui ont déjà dressé une liste détaillée des exigences relatives à chaque petite mission de leur territoire.

MSD doit fournir aux secteurs géographiques des renseignements précis quant à l'écart entre le coût d'un système SIGNET partiel et celui du système intégral. Ces secteurs pourraient ainsi établir les priorités et dans certains cas tenter de trouver une façon de combler cet écart, car il est impératif que certaines petites missions soient dotées du système SIGNET intégral.

SERVICES CONSULAIRES ET SERVICES LIÉS AUX PASSEPORTS

Les Canadiens s'attendent à recevoir des services, en particulier des services consulaires, aux endroits où les autorités canadiennes sont représentées officiellement, quels que soient la taille ou le mandat de la mission. Puisque les services consulaires constituent une fonction essentielle du Ministère, il est important que chaque mission puisse offrir une gamme de services appropriée.

Les secteurs géographiques ou fonctionnels du Ministère n'en sont pas encore arrivés à un consensus quant aux services consulaires que devraient fournir les bureaux «à vocation unique» (c'est-à-dire les bureaux commerciaux situés à des endroits tels que San Francisco ou Guangzhou) ou les petites missions «offrant tous les services». Tout d'abord, il faudrait conclure avec les secteurs géographiques une entente déterminant le type de services consulaires que devrait offrir chaque mission. Il faut aussi définir les concepts de «mission offrant tous les services» et «missions offrant des services partiels» et déterminer clairement les responsabilités de chaque type de mission. Par la suite, une liste de toutes les missions et des responsabilités qui leur incombent devrait figurer dans les publications consulaires.

On a aussi envisagé de dispenser les agents canadiens des petites missions de faire office d'agents de service et à cette fin de transférer automatiquement à une mission voisine, à la Section des agents de garde ou au service de garde du Centre des opérations et du renseignement d'Ottawa (selon l'heure de l'appel), par le réseau MITNET ou une ligne téléphonique ordinaire, les appels reçus en dehors des heures